

Sous la direction scientifique de
Benoît Dostie – Catherine Haeck
Sous la coordination de
Genevieve Dufour

Le Québec économique 10

**Compétences et transformation
du marché du travail**

Chapitre 18

L'EFFICACITÉ DES PROGRAMMES DE RÉINSERTION SOCIALE POUR ADULTES EN MILIEU CARCÉRAL AU QUÉBEC

William Arbour
Steeve Marchand
Guy Lacroix

Comment citer ce chapitre :

Arbour, W., Lacroix, G. et Marchand, S. (2022). L'efficacité des programmes de réinsertion sociale pour adultes en milieu carcéral au Québec. Dans B. Dostie et C. Haeck (dir.), *Le Québec économique 10. Compétences et transformation du marché du travail* (18, p. 391-413). CIRANO. doi.org/10.54932/PRDG3425

Chapitre 18

L'EFFICACITÉ DES PROGRAMMES DE RÉINSERTION SOCIALE POUR ADULTES EN MILIEU CARCÉRAL AU QUÉBEC

William Arbour

Candidat au doctorat au Department of Economics de l'Université de Toronto

Guy Lacroix

Professeur titulaire à l'Université Laval, fellow au CIRANO et titulaire de la Chaire de recherche en évaluation économique des programmes publics

Steeve Marchand

Fellow au Melbourne Institute:
Applied Economic and Social Research,
de l'université de Melbourne

Résumé

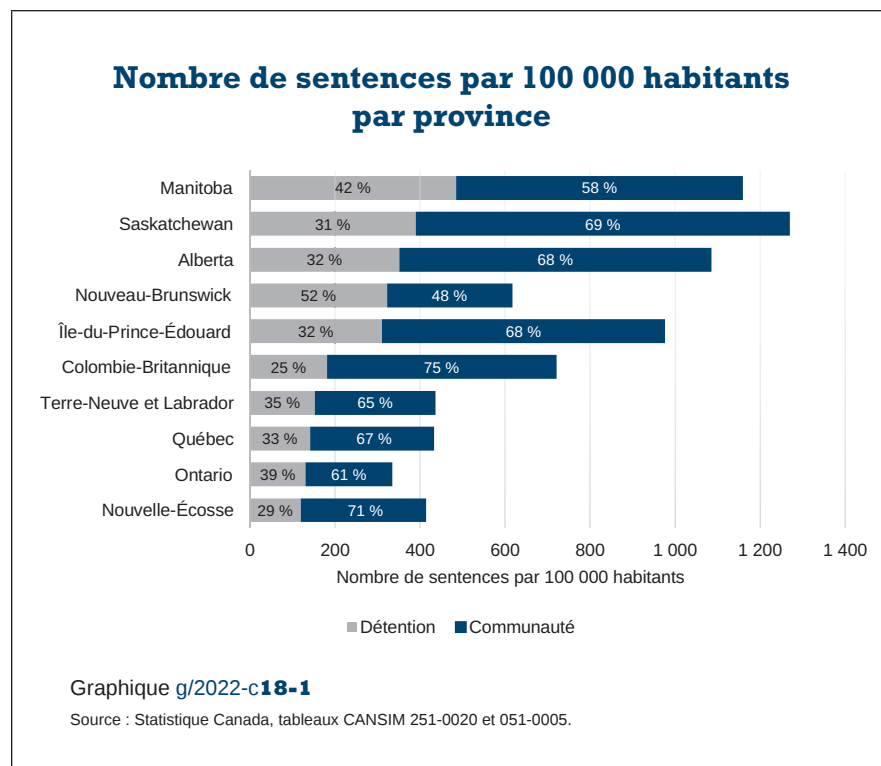
Les établissements de détention au Québec offrent une diversité de programmes visant la réinsertion sociale de la population carcérale. Ces programmes incluent des mesures d'aide à l'emploi, de développement de soi, de lutte contre la toxicomanie, de gestion de la violence de même que des programmes de mise à niveau scolaire. Ce chapitre évalue l'efficacité des programmes offerts à des détenus purgeant une peine de moins de deux ans. Au Québec, tout comme dans de nombreuses juridictions, les contrevenants purgeant une peine de plus de six mois sont évalués à l'aide de l'instrument LS/CMI qui permet d'établir un score de risque de récidive ainsi que les besoins criminogènes de chacun d'eux. Les contrevenants purgeant des peines d'une durée inférieure ne sont pas évalués. Nous montrons que les programmes diminuent considérablement la récidive criminelle des détenus évalués à l'aide

de l'instrument. Néanmoins, les programmes semblent avoir peu d'effets pour les individus ayant obtenu un score de risque élevé, à l'exception du programme Parcours, lequel est spécifiquement conçu pour cette clientèle. Par ailleurs, les détenus dont l'évaluation révèle des problèmes d'attitude procriminelle importants ne bénéficient pas de leur participation à un programme, quel que soit leur score de risque¹.

Introduction

Au Québec comme ailleurs, un criminel sur deux récidivera à sa sortie de prison (Ministère de la Justice, 2020). Cette statistique est pour le moins troublante compte tenu des coûts sociaux et économiques qu'engendrent les activités criminelles. La question est légitime : est-il concevable qu'un contrevenant puisse se métamorphoser en un individu respectueux des lois et de la société ? De surcroît, une telle métamorphose peut-elle survenir derrière les barreaux ?

Au Québec, le ministère de la Sécurité publique est responsable d'héberger et d'offrir des mesures de réinsertion sociale aux personnes contrevenantes. Par ailleurs, le rôle du Ministère ne se limite pas aux activités dispensées en établissement : il doit encadrer de nombreux contrevenants purgeant des peines dites en communauté, c'est-à-dire des peines de probation ou d'emprisonnement avec sursis. Le graphique **18-1** montre le nombre total de sentences purgées en détention et en communauté par 100 000 habitants dans chacune des 10 provinces canadiennes pour la période 2018-2019, ainsi que la ventilation selon le mode de détention. Le nombre total de personnes condamnées au Québec est relativement bas (433/100 000) ; seules les provinces de l'Ontario (334/100 000) et de la Nouvelle-Écosse (414/100 000) ont des taux moins élevés que le Québec. La proportion des sentences purgées en établissement varie considérablement entre les provinces, d'un minimum de 25 % en Colombie-Britannique à plus de 52 % au Nouveau-Brunswick. Le taux au Québec est de 33 % et se situe dans la moyenne canadienne.



L'incarcération offre une occasion unique d'intervention dans le cheminement des détenus afin d'encourager leur réinsertion sociale. Les établissements de détention du Québec proposent une diversité de programmes aux détenus. Les bénéfices potentiels de ces programmes ne sont pas à sous-estimer. En effet, les programmes peuvent profiter à la fois aux détenus et à la société s'ils favorisent la réorientation vers le marché du travail tout en contribuant à diminuer la criminalité et à diminuer les coûts d'incarcérations futures. Ces coûts sont considérables : au Québec, chaque détenu coûte environ 290 dollars par jour et une partie de ce montant est attribuable aux programmes de réinsertion (Statistique Canada, 2018). Dans son rapport de 2016, la Vérificatrice générale avait souligné que malgré leurs coûts considérables, on savait très peu de choses à l'égard de l'efficacité de ces programmes puisqu'aucune étude approfondie n'en avait encore évalué les impacts ni les facteurs susceptibles de favoriser leur efficacité (Rapport du Vérificateur général, 2016).

Ce chapitre présente les conclusions principales de deux études récentes (Arbour, 2021 ; Arbour *et al.*, 2021) qui portent sur l'évaluation des effets des programmes offerts dans des établissements de détention provinciaux sur la récidive criminelle. Ces établissements accueillent des détenus adultes purgeant une peine de moins de deux ans. Ces courtes sentences rendent cette population particulièrement intéressante pour étudier la réinsertion sociale. En effet, comme les détenus quittent l'établissement après de brefs séjours, il est possible d'observer leur comportement dans les années qui suivent leur libération ; les données administratives mises à notre disposition par le ministère de la Sécurité publique nous ont été particulièrement utiles pour ce faire. L'estimation des effets causaux des programmes est fondée sur un ensemble de techniques économétriques que nous combinons avec des outils récents tirés de l'apprentissage automatique (*machine learning*). Les résultats sont fort encourageants et suggèrent que la participation à un programme réduit fortement la récidive criminelle.

Dans la première étude (Arbour *et al.*, 2021), nous nous intéressons aux programmes de réinsertion offerts dans les prisons de Montréal, de Québec et de Saint-Jérôme, trois des plus grands établissements du Québec. Il importe de souligner que chaque détenu purgeant une peine de six mois ou plus subit une évaluation du risque de la récidive au début de sa sentence. Cette méthode permet de brosser un portrait du détenu et de mettre en exergue ses besoins criminogènes telles la gestion de la colère ou la dépendance à l'alcool. Un plan d'intervention, principalement constitué de recommandations à profiter d'une ou de plusieurs mesures, est élaboré à partir de cette évaluation. Notre analyse montre que les participants qui ont été évalués ont des taux de récidive nettement plus faibles que les non-participants. En revanche, le comportement criminel des participants purgeant des peines de moins de six mois, ayant fait l'objet d'une évaluation sommaire, ne se distingue pas de celui des non-participants. De plus, notre étude montre que l'évaluation psychologique permet de cibler les détenus qui, en moyenne, retireront le maximum de bénéfices des programmes. Ainsi, il semble que les individus ayant une attitude procriminelle, c'est-à-dire qui appuient la criminalité et qui font fi des conventions, de même que les individus à très haut risque, ne tirent pas avantage des programmes, puisque leur taux de récidive demeure inchangé.

La deuxième étude (Arbour, 2021) se concentre sur *Parcours*, un programme uniformisé offert dans presque tous les établissements de détention provinciaux. Celui-ci a la particularité d'avoir été développé spécifiquement pour les individus ayant un risque de récidive élevé ou très élevé. D'une durée plus longue et davantage exhaustif que les autres programmes, *Parcours* est basé, entre autres, sur l'approche cognitivo-comportementale, dont le but est d'amener le participant à faire des choix de vie éclairés. L'analyse économétrique suggère que le programme a des effets très marqués sur la récidive criminelle à court terme, soit le moment où celle-ci est la plus probable.

La prochaine section propose un survol des diverses pratiques carcérales dans le monde et de leurs impacts sur la récidive criminelle. Nous décrivons ensuite le contexte institutionnel des établissements de détention provinciaux au Québec. En particulier, nous décrivons l'outil d'évaluation des détenus ainsi que l'offre de programmes de réinsertion. Nous présentons enfin notre analyse empirique et nos estimations des effets des programmes sur la récidive. De toute évidence, la diminution de la récidive criminelle n'est qu'une des nombreuses facettes de la réinsertion sociale. Les programmes offerts en établissements peuvent avoir des effets bénéfiques sur l'emploi, l'éducation, le recours à l'assistance-emploi, la consommation de services de santé, etc. Or, l'étude exhaustive des effets des programmes offerts en établissements requiert des données plus riches que celles auxquelles nous avons recours dans nos études. De telles données existent. Nous concluons donc le chapitre par un plaidoyer en faveur d'un accès élargi à ces bases de données afin de brosser un portrait rigoureux de l'efficacité et de l'efficience des programmes de réinsertion sociale².

Que sait-on des effets de l'incarcération et des programmes dans le monde ?

Plusieurs études ont tenté d'évaluer les impacts des programmes de réhabilitation offerts aux personnes en détention dans le monde. Toutefois, ces études se sont toutes heurtées à un défi méthodologique prépondérant en évaluation de programmes : le problème de la sélection. Celui-ci survient quand les détenus choisissent eux-mêmes de participer aux programmes ou quand ils sont sélectionnés en fonction de caractéristiques individuelles susceptibles de diminuer la récidive ou de favoriser les effets

positifs des programmes. Par conséquent, les détenus qui participent à un programme peuvent être intrinsèquement différents de ceux qui n'y participent pas. Par exemple, les participants pourraient simplement être davantage motivés à entreprendre une démarche sérieuse de réhabilitation sociale. Une comparaison simple des taux de récidive entre participants et non-participants pourrait ainsi capter des différences s'expliquant par les caractéristiques distinctes des deux groupes, et non par les effets des programmes eux-mêmes. Ce problème se pose lorsque ces caractéristiques sont inobservables aux yeux des chercheurs.

En raison des défis méthodologiques, peu d'études s'intéressant aux effets des programmes prennent en compte le problème de sélection. Dans leur méta-analyse de la littérature portant sur les programmes de réhabilitation en milieu carcéral, Wilson et ses collaborateurs (2000) et Davis et ses collaborateurs (2013) concluent que, même si les études ont tendance à montrer que les participants récidivent moins que les non-participants, leur capacité limitée à tenir compte des différences entre les deux groupes met en doute la fiabilité des résultats.

Néanmoins, plusieurs études fondées sur une méthodologie rigoureuse montrent clairement que différentes pratiques correctionnelles peuvent avoir des effets bénéfiques sur la récidive et l'emploi. En effet, une partie de la littérature étudie les effets de l'incarcération à proprement parler et la durée des peines sans égard à la participation aux programmes. Dans le contexte des États-Unis, les études ne montrent aucun effet bénéfique de l'incarcération; plusieurs concluent plutôt à des effets négatifs sur la récidive et l'emploi (Kling, 2006; Green et Winik, 2010; Aizer et Doyle Jr, 2015; Mueller-Smith, 2015). En revanche, de plus en plus d'études conduites dans les pays scandinaves, où les politiques d'incarcération se veulent davantage axées sur la réhabilitation que sur la répression, trouvent des effets bénéfiques de l'incarcération sur l'emploi et la récidive (Landersø, 2015; Bhuller *et al.*, 2020; Hjalmarsson et Lindquist, 2020). De plus, certaines études montrent, dans différents contextes, que le fait d'être incarcéré dans une prison davantage orientée vers la réhabilitation, en opposition à une prison axée sur la punition, peut diminuer la récidive (Mastrobuoni et Terlizzese, 2019; Lotti, 2020; Tobón, 2020).

Les effets bénéfiques des longues incarcérations sont vraisemblablement dus à la participation à des programmes de réhabilitation sociale. Toutefois, en raison de défis méthodologiques et d'accès à des données détaillées sur la participation, le lien causal entre les programmes et la réinsertion demeure flou. Il existe malgré tout certaines études rigoureuses qui suggèrent que les programmes peuvent fonctionner. Ainsi, certaines études montrent que les thérapies cognitivo-comportementales (Seroczynski *et al.*, 2016; Heller *et al.*, 2017) ou multisystémiques (Schaeffer et Borduin, 2005) ont des effets importants pour les jeunes délinquants, et ce, malgré les faibles coûts associés à ces programmes. D'autres études, au contraire, ne dégagent aucun effet de ces types de programmes (Armstrong, 2003).

Tout comme pour les jeunes délinquants, la littérature scientifique entourant les programmes destinés aux adultes contrevenants demeure en quête de réponses. En effet, les avis divergent quant à l'effet des programmes offerts à cette clientèle, tant pour les peines purgées en détention qu'en communauté. Alors que certaines analyses suggèrent que les interventions peuvent améliorer la réhabilitation (par exemple Kuziemko, 2013; Blattman *et al.*, 2017; Balafoutas *et al.*, 2020; Macdonald, 2020), d'autres trouvent peu ou pas d'effet (par exemple Cook *et al.*, 2015; Doleac *et al.*, 2020)³. Il va de soi que le succès des programmes dépend de pratiques particulières dans les milieux correctionnels et du profil des participants. Malheureusement, on dénombre peu d'études documentant les facteurs qui favorisent l'efficacité des programmes. Les résultats présentés dans ce chapitre permettent d'améliorer notre connaissance des effets des programmes tout en soulignant au passage l'importance d'une évaluation ciblant les besoins criminogènes des détenus.

Les établissements de détention provinciaux pour adultes au Québec

Au Canada, les établissements de détention pour adultes sont divisés en deux catégories : les établissements fédéraux (aussi appelés pénitenciers), administrés par le gouvernement fédéral, et les établissements provinciaux, administrés par les provinces. Les personnes condamnées à une sentence de deux ans ou plus sont incarcérées en établissement fédéral, alors que celles condamnées à moins de deux ans le sont en établissement provincial. L'analyse présentée dans ce chapitre se concentre uniquement sur

les individus incarcérés en établissement provincial au Québec. Il convient donc de garder en tête les profils types de ces détenus, soit des détenus ayant des sentences plutôt courtes et qui sont incarcérés pour des crimes de sévérité faible ou modérée. Le ministère de la Sécurité publique administre 18 centres de détention à l'échelle du territoire, lesquels, au total, permettent d'héberger près de 6 000 détenus simultanément (Gouvernement du Québec). Il est à noter que ces centres accueillent également des prévenus, soit des individus en attente de leur procès ou dont celui-ci est en cours, qui, selon la sentence prononcée, pourront achever leur peine dans un établissement provincial ou être transférés dans un établissement fédéral.

Le tableau **18-1** décrit certaines caractéristiques représentant la population carcérale québécoise. Les statistiques concernent les sentences ayant mené à une peine d'incarcération en 2019. Un peu plus de 10 % des personnes condamnées étaient des femmes et un peu moins de 10 % étaient des Autochtones. Plus de 28 % avaient moins de 30 ans, alors que plus de 32 % avaient entre 30 et 40 ans. Ce taux diminuait ensuite avec l'âge.

Nous regroupons les types de crimes les plus graves en quatre catégories. Ainsi, environ 16 % des sentences sont liées aux stupéfiants, 17 % à la violence et aux voies de fait, et 17 % aux vols et aux cambriolages. Une grande diversité de crimes moins communs forme les 50 % restants, que nous regroupons dans une catégorie « autre ». Par exemple, les infractions au code de la route ne représentent qu'environ 2 % de l'ensemble des sentences. Finalement, les sentences sont souvent très courtes. Près de 35 % sont de moins deux semaines, 13 % entre deux semaines et un mois, 24 % entre un et trois mois, et 12 % entre trois et six mois. Moins de 17 % des sentences sont de plus de six mois.

Deux éléments importent particulièrement pour la suite de notre analyse : l'évaluation systématique des détenus au début de la période d'incarcération et l'éventail de programmes axés sur la réinsertion sociale. Nous décrivons chacun de ces éléments ci-dessous.

L'efficacité des programmes de réinsertion sociale pour adultes en milieu carcéral au Québec

	Caractéristiques des détenus condamnés à une peine d'incarcération en établissement provincial au Québec en 2019	
	Nombre de sentences	Proportion
Femmes	1 182	10,7 %
Hommes	9 893	89,3 %
Autochtones	1 089	9,8 %
Non-Autochtones	9 986	90,2 %
Âge		
Moins de 30 ans	3 146	28,4 %
30-39 ans	3 613	32,6 %
40-49 ans	2 421	21,9 %
50-59 ans	1 440	13,0 %
60 ans et plus	456	4,1 %
Crime le plus grave		
Stupéfiants	1 752	15,8 %
Violence ou voie de fait	1 848	16,7 %
Vol ou cambriolage	1 874	16,9 %
Autres crimes	5 602	50,6 %
Durée de la peine		
0-2 semaines	3 824	34,5 %
2 semaines-1 mois	1 420	12,8 %
1-3 mois	2 655	24,0 %
3-6 mois	1 320	11,9 %
6-12 mois	1 099	9,9 %
12-24 mois	758	6,8 %

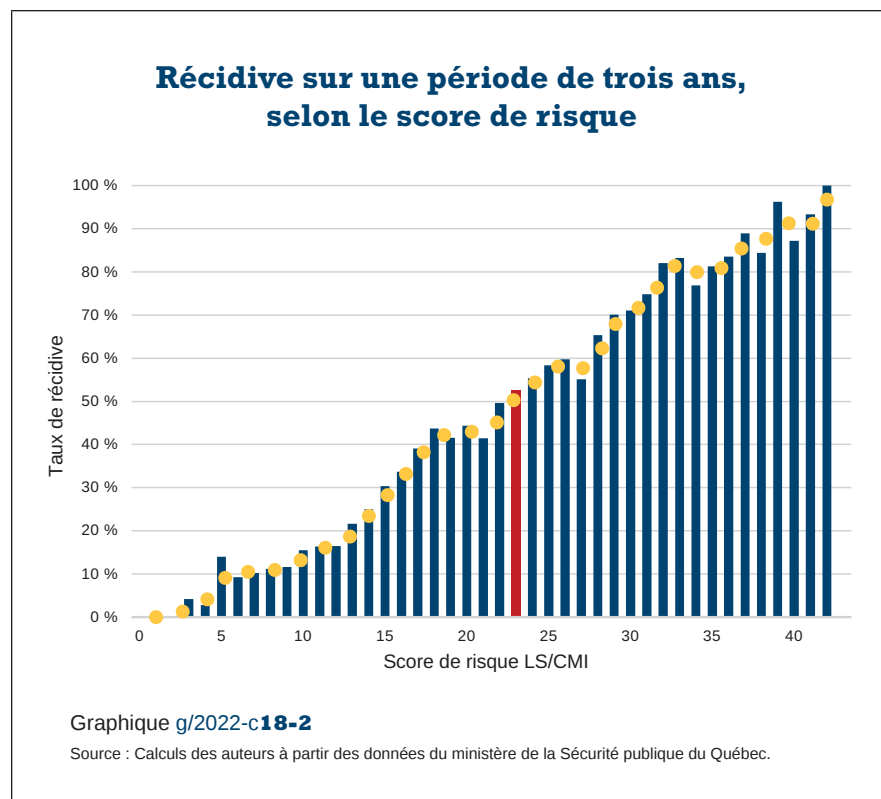
Tableau t/2022-c18-1

Source : Calculs des auteurs à partir des données du ministère de la Sécurité publique du Québec.

L'évaluation des détenus

Au Québec, chaque détenu est évalué par un employé qualifié au début de sa peine. L'ampleur de l'évaluation dépend de la durée de la sentence. Pour les sentences de moins de six mois, l'évaluation est sommaire et se concentre sur la condition physique et mentale du détenu. En revanche, les détenus incarcérés pour six mois ou plus sont évalués de façon approfondie afin de faire ressortir diverses facettes de leur personnalité ainsi que leur historique criminel. Jusqu'en 2019, cette évaluation était conduite à l'aide d'un outil appelé Level of Service/Case Management Inventory (LS/CMI), standardisé et couramment employé tant aux États-Unis que dans le reste du Canada⁴.

L'évaluation LS/CMI cherche à mettre en relief huit facteurs de risque distincts de la personne contrevenante. Les huit catégories du questionnaire sont les antécédents criminels, l'éducation et l'emploi, la famille et le couple, les loisirs et les activités récréatives, les fréquentations, les problèmes d'alcool et de drogues, l'attitude ou l'orientation procriminelle et le comportement antisocial. Le questionnaire, formé de 43 questions, tâche d'établir un portrait fidèle du détenu en mettant en évidence, d'une part, son risque de récidive, et, d'autre part, ses besoins criminogènes. En effet, les 43 questions mènent à une cote (sur 43) classant l'individu dans l'une ou l'autre des catégories de risque, allant de risque très faible à risque très élevé. Le graphique **18-2** présente le taux de récidive sur trois ans selon le score de risque⁵. On constate que le score LS/CMI est fortement corrélé avec la récidive ; à partir d'un score de 23, le taux de récidive franchit la barre des 50 %.



Les besoins criminogènes définis par le LS/CMI sont utilisés afin d'élaborer un plan d'intervention sur mesure. Ainsi, sur la base de l'évaluation d'une personne détenue, un membre du personnel de l'établissement (un agent des services correctionnels) peut recommander sa participation à certains programmes. L'agent est tenu de s'assurer que ces programmes sont adaptés aux besoins criminogènes importants. Par exemple, si l'évaluation révèle des problèmes concernant la consommation d'alcool ou de drogue, l'individu peut se voir conseiller un programme axé sur la toxicomanie. Dans plusieurs cas, une combinaison de programmes est jugée nécessaire, et les détenus peuvent diviser leur temps entre diverses formations tout au long de leur séjour. Qu'un programme soit recommandé ou non, la participation du détenu demeure entièrement volontaire. Nous décrivons maintenant sommairement certains détails sur ces programmes.

Les programmes de réinsertion sociale

Tous les établissements de détention provinciaux du Québec offrent une panoplie de programmes visant à faciliter la réinsertion sociale des détenus. Ils ont pour objectif de favoriser chez les participants l'amorce d'une réflexion entourant leur implication dans le crime, le développement du sens des responsabilités et l'acquisition de compétences utiles à l'intégration au marché du travail. À cette fin, les établissements ont établi des partenariats avec d'autres organismes gouvernementaux, tels que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour proposer des programmes adaptés au marché du travail. Des organisations communautaires et des agences externes peuvent également être chargées de développer d'autres types de programmes.

Avec la collaboration du ministère de la Sécurité publique, nous avons obtenu les données de participation aux programmes des établissements de Montréal, de Québec et de Saint-Jérôme pour la période 2007-2016. Sur toute la période considérée, on dénombre une centaine de programmes distincts dans l'ensemble des trois centres. Ces programmes sont variés et s'articulent autour de six principaux axes. Le tableau suivant présente notre catégorisation ainsi que certains exemples de programmes pour chaque catégorie. Le programme Parcours est traité séparément puisqu'il fait l'objet d'une étude à part entière.

Programmes de réinsertion sociale offerts au Québec	
Type de programme	Exemples de programmes
Emploi	Rédaction d'un CV, travail en buanderie, travail en construction
Éducation	Écriture, langues, mathématiques
Développement de soi	Gestion du stress, gestion de la colère, résolution de problèmes, responsabilisation
Toxicomanie	Abus d'alcool, dépendances, problèmes de drogues
Violence	Gestion de l'agressivité, violence domestique
Autres	Loisirs, arts, spiritualité
Programme spécifique	Modules
Parcours	Le temps d'apporter des changements? Question de valeurs. Éviter les pièges

Tableau t/2022-c18-2

Suivant le rapport Corbo (2001), les services correctionnels ont reçu le mandat d'élargir leur offre de programmes en ciblant particulièrement les populations jugées à haut risque de récidive. Parcours est un programme cognitivo-comportemental conçu à cette fin. D'une durée supérieure à celle des autres, il s'échelonne sur plusieurs semaines et couvre de nombreux aspects du processus menant à la commission d'un crime. Parcours cible les individus qui ont une faible réceptivité au traitement et qui rejettent la responsabilité de leurs actes. Pour l'analyse de Parcours, Arbour (2021) a obtenu l'accès à près de 1 000 attestations de participation provenant de 11 établissements provinciaux.

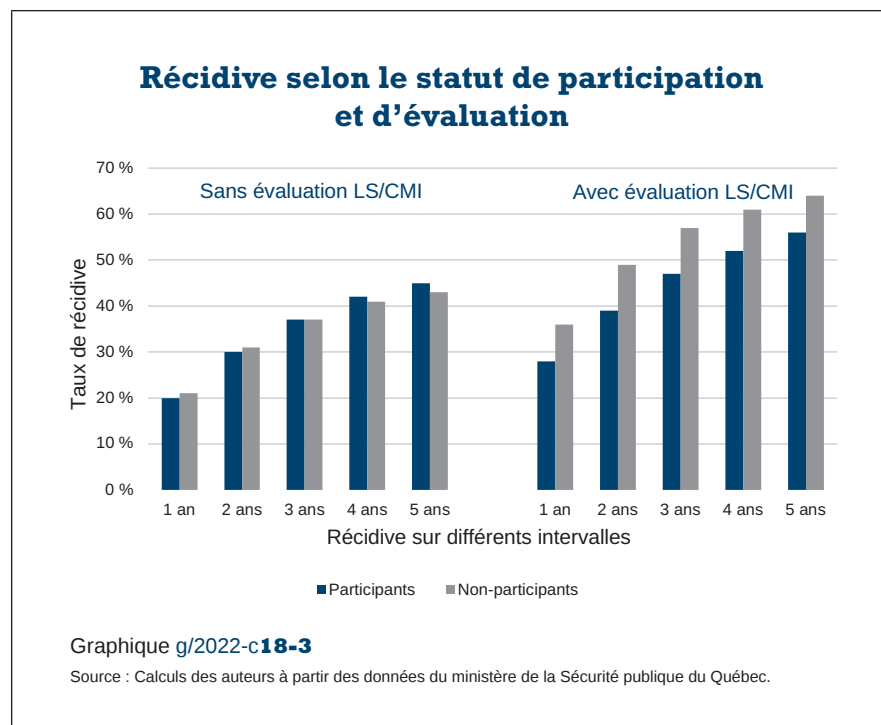
Comme mentionné plus haut, la participation aux programmes, incluant Parcours, est volontaire. Deux mécanismes de sélection sont alors susceptibles de faire en sorte que les participants et les non-participants aient des caractéristiques observables et inobservables, comme la motivation ou le remords, différentes. D'une part, il est concevable que les participants manifestent davantage le désir de réintégrer la société de façon positive que les personnes qui choisissent de ne pas s'engager dans un programme. D'autre part, les contrevenants qui se sont vu recommander un programme particulier sont probablement différents de ceux qui n'ont pas reçu une telle recommandation. Cette double sélection dans les programmes fait en sorte

que la simple comparaison des comportements des participants et des non-participants donne une mesure biaisée de l'effet des programmes. Il importe alors de tenir compte explicitement de ces mécanismes de sélection afin d'obtenir une estimation non biaisée des effets des programmes. Heureusement, de nombreuses innovations méthodologiques ont vu le jour ces dernières années pour les traiter rigoureusement.

Effets des programmes sur la récidive

Nous présentons maintenant les estimations des effets des programmes sur la récidive pour trois établissements pour lesquels nous sommes en mesure d'observer la participation à tous les programmes, soit les établissements de détention pour hommes de Montréal, de Québec et de Saint-Jérôme. Nous définissons la récidive par le fait d'observer une nouvelle sentence dans une fenêtre de temps fixe après la libération.

Le graphique **18-3** présente les taux de récidive entre les participants et les non-participants aux programmes pour des fenêtres d'une à cinq années suivant la libération. Nous séparons les taux pour les individus n'ayant pas reçu l'évaluation exhaustive LS/CMI (partie gauche) et ceux l'ayant reçue (partie droite). Pour les individus sans évaluation exhaustive, les taux de récidive pour les participants et les non-participants sont essentiellement les mêmes. En revanche, pour les individus évalués par le LS/CMI, on observe que les participants récidivent moins. Nous estimons une différence statistiquement significative de près de 10 points de pourcentage, peu importe la fenêtre temporelle.

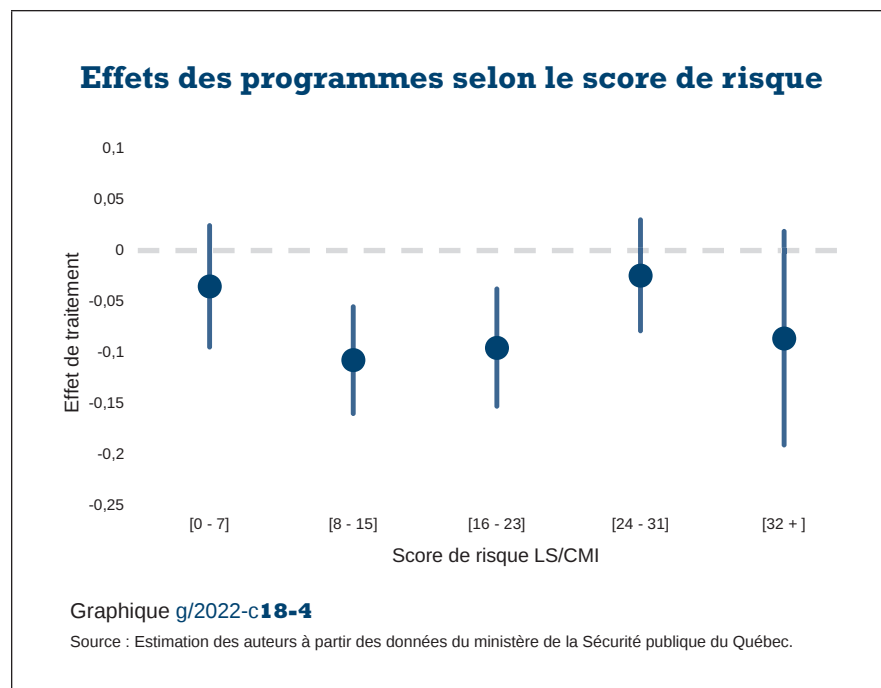


Rappelons que les participants ne sont pas nécessairement comparables aux non-participants. Néanmoins, dans Arbour et ses collaborateurs (2021), nous étudions en détail les potentiels effets de sélection et concluons que le biais de sélection dans ce contexte est vraisemblablement marginal⁶. Ainsi, en corrigeant l'effet estimé selon les différences observables et inobservables entre les deux groupes, nous trouvons que la participation aux programmes réduit la probabilité de récidive de 9,5 points de pourcentage pour les détenus évalués au moyen du LS/CMI.

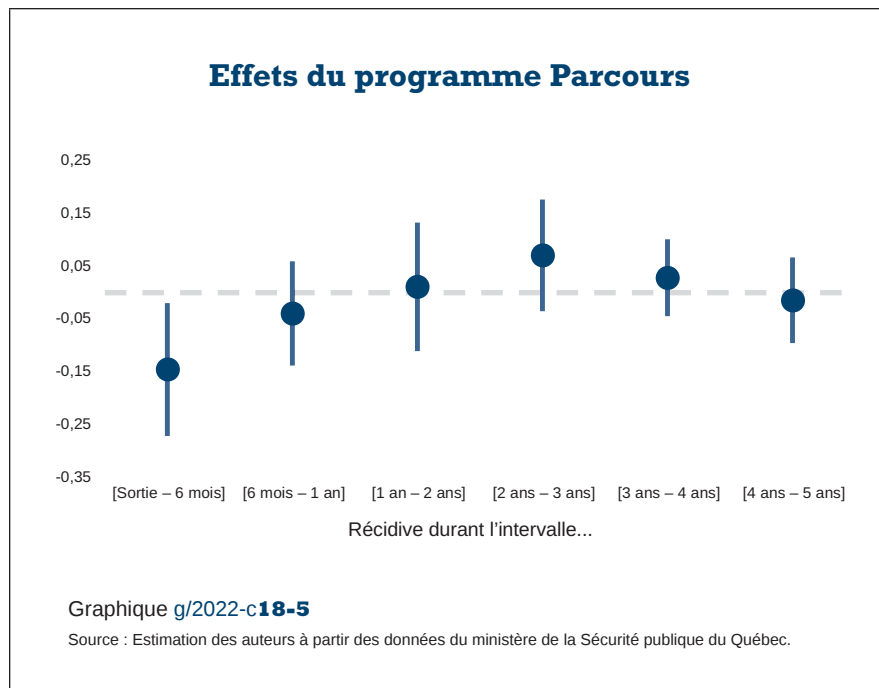
Ces résultats soulignent l'importance d'une évaluation exhaustive servant à cibler les besoins des détenus pour favoriser l'efficacité des programmes. L'analyse additionnelle de Arbour et ses collaborateurs (2021) montre d'ailleurs que les détenus ayant été évalués participent à des programmes appropriés à leurs besoins criminogènes. De plus, nous trouvons que les programmes d'emploi, d'éducation, de développement de soi, de

dépendance et de violence diminuent significativement leur récidence criminelle. En revanche, les programmes axés sur le loisir n'ont aucun effet notable.

Nous explorons ensuite l'apport de l'outil LS/CMI pour cibler les détenus qui répondront le mieux aux programmes. Nous estimons donc des effets hétérogènes des programmes selon les scores obtenus dans ses différentes composantes. Nous utilisons pour ce faire des techniques d'apprentissage automatique, plus spécifiquement l'algorithme des forêts aléatoires causales développé par Wager et Athey (2018). Cet exercice nous permet de mettre en lumière deux résultats clés. Dans un premier temps, nous trouvons que les participants présentant un risque moyen sont ceux qui bénéficient le plus des programmes. Comme le montre le graphique **18-4**, les individus ayant des scores de risque entre 8 et 23 voient leur probabilité de récidence chuter radicalement suivant leur participation. Aux extrêmes de la distribution des scores, les effets sont plutôt ambigus et ne sont pas statistiquement significatifs. Par ailleurs, les détenus à risque faible ont de très bas taux de récidence ; ils ont donc moins à gagner en participant à un programme quelconque. Dans un deuxième temps, nous trouvons que les détenus ayant une attitude procriminelle⁷ (soit les individus qui appuient la criminalité, ne regrettent pas leurs infractions et qui ont une attitude négative envers la supervision des employés carcéraux) ne voient aucun changement dans leur probabilité de récidence suivant leur participation. À l'opposé, nous trouvons que les programmes fonctionnent également bien, peu importe le délit initialement commis.



Ces résultats ont d'importantes implications pratiques. Ils établissent que ce sont les individus présentant un risque moyen et qui ne manifestent pas d'attitude procriminelle qui bénéficient d'une participation à un programme bien ciblé. Les individus présentant un risque élevé de récidive ne sont pas en reste. Le programme Parcours leur est spécifiquement destiné. Une simple comparaison des taux de récidive entre les participants et les non-participants permet de distinguer une différence d'environ trois points de pourcentage seulement. Pour corriger la sélection négative – les détenus ayant une faible réceptivité étant ciblés –, Arbour (2021) emploie la technique des variables instrumentales afin de capter l'effet causal du programme⁷. Ainsi, d'après ses résultats, le programme réduit de façon importante les taux de récidive des participants à court terme, comme le montre le graphique **18-5**. Toutefois, les effets se dissipent graduellement avec le temps. Le programme parvient ainsi à retarder la récidive. Une continuité dans le traitement une fois en communauté permettrait peut-être de rendre les effets de court terme permanents, mais cette hypothèse reste à vérifier.



Conclusion et implications

D'après notre analyse, les programmes de réinsertion sociale en milieu carcéral, sous certaines conditions, ont pour effet de réduire considérablement la récidive criminelle. En particulier, nous montrons qu'une évaluation exhaustive déterminant les besoins criminogènes des détenus est un ingrédient clé derrière l'efficacité des programmes, vraisemblablement parce que l'évaluation permet un meilleur arrimage des besoins et des traitements. Pour les détenus recevant une telle évaluation, nous estimons que la participation aux programmes entraîne une diminution de 9,5 points de pourcentage de la probabilité de récidive dans une fenêtre de trois ans après la libération. Les coûts sociaux associés au crime et à l'incarcération étant très élevés, les programmes offerts en détention semblent être une avenue prometteuse pour réduire la récidive criminelle, et ce, à faible coût.

L'évaluation du risque permet de cibler les individus qui sont susceptibles de répondre le mieux aux programmes. Deux résultats ressortent de notre analyse. Premièrement, les détenus manifestant une attitude procriminelle ne bénéficient pas d'une participation à un programme, quel que soit leur niveau de risque. Deuxièmement, les programmes semblent diminuer la récidive, surtout pour les détenus obtenant un score de risque moyen. En revanche, pour les individus les plus à risque, le programme Parcours, plus long et développé précisément pour cette clientèle, semble particulièrement efficace à court terme, ce qui suggère qu'une continuité dans les apprentissages une fois la détention terminée permettrait de rendre ces effets permanents. De plus, une analyse psychologique approfondie mettant en exergue les difficultés particulières des contrevenants apparaît essentielle pour assurer l'appariement entre les besoins et le traitement.

Évaluation des programmes et accès aux données administratives

Comme le soulignait la vérificatrice générale dans son rapport de 2016 (Rapport du Vérificateur général, 2016), nous en savons peu à propos de l'efficacité et de l'efficience des programmes de réinsertion sociale destinés aux détenus québécois. Nos résultats montrent que les programmes ont des effets importants, mais nous n'avons pas pu en quantifier tous les bénéfices. La réinsertion sociale étant un concept multidimensionnel, les programmes pourraient non seulement diminuer la récidive, mais aussi affecter positivement l'emploi et la poursuite des études. Les bénéfices des programmes pourraient également se manifester dans les finances publiques par une plus faible dépendance à l'égard des programmes de soutien du revenu, une augmentation de l'impôt payé et des contributions aux cotisations sociales, ainsi que par une consommation moindre de services de santé. Il serait hautement souhaitable de tenir compte de tous ces facteurs dans l'évaluation des programmes. En effet, puisque les programmes publics sont financés par les contribuables, ceux-ci sont en droit d'en connaître les bénéfices sociaux nets.

Une analyse coût-bénéfice complète des effets directs et indirects des programmes exigerait de mettre en commun des sources de données administratives issues de plusieurs ministères et organismes publics. Or, à l'heure actuelle, il est impossible d'effectuer de tels couplages entre les

données de différentes institutions au Québec, bien que des initiatives récentes visant à promouvoir l'accessibilité aux données publiques doivent être soulignées, notamment celles permettant l'accès aux données d'éducation et de santé par l'intermédiaire de l'Institut de la statistique du Québec.

S'il était possible d'apparier les données du ministère de la Sécurité publique avec celle du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ou encore avec celles de Revenu Québec, nous pourrions avoir une meilleure idée des impacts des programmes sur les finances publiques, de la rentabilité et des coûts réels des différentes pratiques carcérales. Dans un autre ordre d'idées, si nous pouvions fusionner les données carcérales avec celles du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, il serait possible d'étudier les liens entre différentes pratiques en éducation (par exemple, le redoublement scolaire) et la criminalité future chez les jeunes à risque.

En somme, une analyse exhaustive des causes et des conséquences du crime requiert non seulement des données de qualité sur les détenus, mais aussi un appariement entre ces données et celles d'autres sources. De manière générale, faciliter de tels couplages des données entre différentes institutions québécoises améliorerait substantiellement l'apport et la pertinence de la recherche pour la conduite des politiques publiques au Québec.



Références

- Altonji, J. G., Elder, T. E. et Taber, C. R. (2005). Selection on observed and unobserved variables: Assessing the effectiveness of Catholic schools. *Journal of Political Economy*, 113(1), 151-184. <https://doi.org/10.1086/426036>
- Aizer, A. et Doyle Jr, J. J. (2015). Juvenile incarceration, human capital, and future crime: Evidence from randomly assigned judges. *The Quarterly Journal of Economics*, 130(2), 759-803. <https://doi.org/10.1093/qje/qjv003>
- Arbour, W. (2021). *Can Recidivism Be Prevented from Behind Bars? Evidence from a behavioral program*. Chaire de recherche en évaluation économique des programmes publics, WP-EEPP-2021-004. ideas.repec.org/p/inf/wpaper/2021.07.html

Arbour, W., Lacroix, G. et Marchand, S. (2021). *Prison Rehabilitation Programs: Efficiency and targeting*. Chaire de recherche en évaluation économique des programmes publics, WP-EEPP-2021-001. economics.utoronto.ca/index.php/index/research/workingPaperDetails/684

Armstrong, T. A. (2003). The effect of moral reconnection therapy on the recidivism of youthful offenders: A randomized experiment. *Criminal Justice and Behavior*, 30(6), 668-687. <https://doi.org/10.1177/0093854803256452>

Balafoutas, L., García-Gallego, A., Georgantzis, N., Jaber-Lopez, T. et Mitrokostas, E. (2020). Rehabilitation and social behavior: Experiments in prison. *Games and Economic Behavior*, 148-171. <https://doi.org/10.1016/j.geb.2019.10.009>

Bhuller, M., Dahl, G. B., Løken, K. V. et Mogstad, M. (2020). Incarceration, recidivism, and employment. *Journal of Political Economy*, 128(4), 1269-1324. <https://doi.org/10.1086/705330>

Blattman, C., Jamison, J. C. et Sheridan, M. (2017). Reducing crime and violence: Experimental evidence from cognitive behavioral therapy in Liberia. *American Economic Review*, 107(4), 1165-1206. <https://doi.org/10.1257/aer.20150503>

Cook, P. J., Kang, S., Braga, A.A., Ludwig, J. et O'Brien, M. E. (2015). An experimental evaluation of a comprehensive employment-oriented prisoner re-entry program. *Journal of Quantitative Criminology*, 31(3), 355-382. <https://doi.org/10.1007/s10940-014-9242-5>

Corbo, C. (2001). *Pour rendre plus sécuritaire un risque nécessaire*. Rapport, ministère de la Sécurité publique du Québec. numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/42907?docref=zeW0Ck1DgljBu4W_JmlapQ

Davis, L. M., Bozick, R., Steele, J. L., Saunders, J. et Miles, J. N. V. (2013). *Evaluating the Effectiveness of Correctional Education: A meta-analysis of programs that provide education to incarcerated adults*. Santa Monica, CA : Rand Corporation. <https://doi.org/10.7249/rr266>

Doleac, J. L. (2019). *Encouraging Desistance from Crime*. Rapport technique, mimeo, Texas A&M University.

Doleac, J. L., Temple, C., Pritchard, D. et Roberts, A. (2020). Which prisoner reentry programs work? Replicating and extending analyses of three RCTs. *International Review of Law and Economics*, 62(C), 105902. <https://doi.org/10.1016/j.irl.2020.105902>

Gouvernement du Québec. Milieu carcéral. Repéré le 25 octobre 2021 à : quebec.ca/securite-situations-urgence/services-correctionnels/milieu-carceral.

Green, D. P. et Winik, D. (2010). Using random judge assignments to estimate the effects of incarceration and probation on recidivism among drug offenders. *Criminology: An interdisciplinary Journal*, 48(2), 357-387. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.2010.00189.x>

Heller, S. B., Shah, A. K., Guryan, J., Ludwig, J., Mullainathan, S. et Pollack, H. A. (2017). Thinking, fast and slow? Some field experiments to reduce crime and dropout in Chicago. *The Quarterly Journal of Economics*, 132(1), 1-54. <https://doi.org/10.1093/qje/qjw033>

Hjalmarsson, R. et Lindquist, M. (2020). The health effects of prison. *CEPR Discussion Papers*, (15214). ideas.repec.org/p/cpr/ceprdp/15214.html

Kling, J. R. (2006). Incarceration length, employment, and earnings. *American Economic Review*, 96(3), 863-876. <https://doi.org/10.1257/aer.96.3.863>

- Kuziemko, I. (2013). How should inmates be released from prison? An assessment of parole versus fixed-sentence regimes. *The Quarterly Journal of Economics*, 128(1), 371-424. <https://doi.org/10.1093/qje/qjs052>
- Landersø, R. (2015). Does incarceration length affect labor market outcomes? *The Journal of Law and Economics*, 58(1), 205-234. <https://doi.org/10.1086/682911>
- Lotti, G. (2020). Tough on young offenders: harmful or helpful? *Journal of Human Resources*. <https://doi.org/10.3368/jhr.57.4.1017-9113R3>
- Macdonald, D. C. (2020). *Truth in Sentencing, Incentives and Recidivism*. Rapport technique, mimeo, Vancouver School of Economics, Université de la Colombie-Britannique.
- Mastrobuoni, G. et Terlizzese, D. (2019). Leave the door open? Prison conditions and recidivism. *Carlo Alberto Notebooks*, (580), Collegio Carlo Alberto. econpapers.repec.org/paper/ccawpaper/580.htm
- Mueller-Smith, M. (2015). *The Criminal and Labor Market Impacts of Incarceration*. Miméo, Department of Economics, University of Michigan.
- Ministère de la Justice. (2020, août). *Récidive dans le système de justice pénale. Précis des faits*. Gouvernement du Québec. justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr-pf-jf/2020/août1.html
- Oster, E. (2019). Unobservable selection and coefficient stability: Theory and evidence. *Journal of Business & Economic Statistics*, 37(2), 187-204. <https://doi.org/10.1080/07350015.2016.1227711>
- Schaeffer, C. M. et Borduin, C. M. (2005). Long-term follow-up to a randomized clinical trial of multisystemic therapy with serious and violent juvenile offenders. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 73(3), 445-453. <https://doi.org/10.1037/0022-006X.73.3.445>
- Seroczynski, A. D., Evans, W. N., Jobst, A. D., Horvath, L. et Carozza, G. (2016). Reading for life and adolescent re-arrest: Evaluating a unique juvenile diversion program. *Journal of Policy Analysis and Management*, 35(3), 662-682. ideas.repec.org/a/wly/jpamgt/v35y2016i3p662-682.html
- Statistique Canada. (2018). Tableau 35-10-0013-01. *Dépenses d'exploitation pour les services correctionnels des adultes*. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510001301>
- Tobón, S. (2020). Do better prisons reduce recidivism? Evidence from a prison construction program. *The Review of Economics and Statistics*, 1-47. https://doi.org/10.1162/rest_a_01007
- Vérificateur général du Québec. (2017). Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017, 48. vgq.qc.ca/fr/publications
- Wager, S. et Athey, S. (2018). Estimation and inference of heterogeneous treatment effects using random forests. *Journal of the American Statistical Association*, 113(523), 1228-1242. <https://doi.org/10.1080/01621459.2017.1319839>
- Wilson, D. B., Gallagher, C. A. et MacKenzie, D. L. (2000). A meta-analysis of corrections-based education, vocation, and work programs for adult offenders. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 37(4), 347-368. <https://doi.org/10.1177/0022427800037004001>

Notes

1. Nous remercions le ministère de la Sécurité publique du Québec, en particulier Bernard Chéné et Isabelle Paquet, pour avoir fourni des détails institutionnels clés et une aide cruciale avec les données. Les opinions exprimées dans ce chapitre n'engagent que les auteurs et ne représentent pas nécessairement celles du ministère.
2. L'efficacité réfère à l'effet net des programmes sur la récidive criminelle. L'efficience prend également en compte les dépenses encourues pour le déploiement des mesures. Ainsi, une mesure peut être efficace sans pour autant être efficiente.
2. Voir Doleac (2019) pour une revue de littérature plus exhaustive.
3. Il est à noter que, depuis septembre 2019, les services correctionnels utilisent un nouvel outil d'évaluation du risque : l'« Outil d'évaluation du risque, des besoins et de l'analyse clinique des personnes contrevenantes du Québec » (RBAC-PCQ). Toutefois, notre analyse utilise exclusivement les données issues du LS/CMI.
4. La récidive est définie comme une nouvelle incarcération à l'intérieur d'une période de trois années suivant la fin de la précédente sentence.
5. Dans Arbour et ses collaborateurs (2021), nous montrons que les scores de l'évaluation LS/CMI contrôlent implicitement pour une part substantielle des caractéristiques inobservables des individus qui sont associées à la récidive. Il en résulte que la sélection basée sur les caractéristiques inobservables joue un rôle négligeable relativement à celle basée sur les caractéristiques observables (voir Altonji *et al.*, 2005 ; Oster, 2019). Les techniques économétriques utilisées permettent d'éliminer le biais associé aux caractéristiques observables.
6. Une section entière du LS/CMI est consacrée au repérage de la présence d'attitudes procriminelles.
7. Arbour (2021) emploie la technique connue sous le nom de *leniency design*. Tout comme avec les autres programmes, Parcours est entièrement volontaire et est sujet à un problème de sélection. La technique employée consiste à considérer le taux de participation de la personne responsable de remplir le questionnaire LS/CMI pour prédire la participation au programme. Les données montrent que les évaluateurs ont des propensions différentes à recommander la participation à Parcours. Sous l'hypothèse que cette propension est indépendante des caractéristiques inobservables du contrevenant, cette variation aléatoire est suffisante pour estimer les effets causaux du programme sur la récidive.

